

Mise à la porte du domicile en union libre

Par Louxor_91, le 14/04/2022 à 12:07

Bonjour,

monsieur et madame habitent ensemble depuis 5 ans. Union libre et seul monsieur est propriétaire de la maison. Il l'a payée cash; pas de crédit. Madame y réside officiellement; impots, carte grise et autres documents administratifs à cette adresse. Elle ne verse aucune compensation financière officielle, elle gère diverses factures du quotidien. Accord verbal du couple entre eux. Si une séparation doit avoir lieu; monsieur peut il du jour au lendemain faire changer toutes les serrures et ainsi empêcher madame d'entrer dans cette maison ? Ou doit il observer une procédure légale de temps et de forme ?

Merci

Par youris, le 14/04/2022 à 13:17

bonjour,

en union libre, la séparation est libre, il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

la jurisprudence indqiue qu'il faut laisser un délai raisonnable de 2 à 3 mois pour laisser le temps à la personne de retrouver un logement.

salutations